

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 9 Juillet 2013
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK –M. Arnaud GLASSER (à partir de 20h30) - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ – Mme Elisabeth JAECK - M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER – Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Eric MULLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER

Absents excusés : Mme Geneviève LAUSECKER (*procuration à M. André FLECK*)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 11 juin 2013
3. Modélisation hydraulique du réseau d'assainissement communal
4. Compte-rendu de la commission travaux du 25 juin 2013
5. Travaux de protection contre les coulées de boue
6. Renégociation des conditions financières des prêts de la commune
7. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire ouvre la séance à 20h et salue les élus présents ainsi que Mme Marie-Anne Le Berre des Dernières Nouvelles d'Alsace.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article A11-212115 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Béatrice SCHNEIDER, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Le Maire présente M. Julien RIEHL qui a pris ses fonctions de Directeur Général des Services de la mairie de Mommenheim au 1^{er} juillet.

2. Approbation du PV de la séance du 11 Juin 2013

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11 Juin 2013.

M. Eric MULLER relève qu'au point « Divers », les arguments évoqués concernant la fermeture de l'accueil de loisirs du mercredi en période scolaire auraient mérité d'être davantage retracés dans le PV.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 11 Juin 2013.

***Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du
11 Juin 2013 par 15 voix Pour et 2 Abstentions
(Mme LAUSECKER et M. FLECK)***

3. Modélisation hydraulique du réseau d'assainissement communal

Le Maire donne la parole à Mmes LECLAIRE et ANDREICU de la société BEREST, chargée par délibération du 13 novembre 2012 de procéder à la modélisation hydraulique du réseau communal. Il rappelle qu'une étude semblable, à l'échelon intercommunal, a été présentée aux membres du SICTEU lors de la réunion du 1^{er} juillet 2013.

Le bureau BEREST présente les résultats de l'étude de modélisation hydraulique. Mme LECLAIRE rappelle que le débit de fuite de l'ensemble des communes est de 460 litres par seconde alors que la station d'épuration de Mommenheim ne peut en accepter que 110. En cas de fortes pluies, on constate des débordements du réseau, car les tuyaux sont alors en charge voire en forte charge. Cela signifie que le niveau d'eau dans les canalisations affleure voire dépasse le niveau du sol naturel, provoquant des débordements. D'autre part, Mme LECLAIRE souligne que certaines communes situées en amont ne sont pas équipées d'ouvrages limitateurs de débit. Le débit est à certains endroits trop élevé par rapport aux droits à rejet. Une solution consiste à augmenter les capacités de stockage en amont de Mommenheim ou à créer un nouveau bassin en aval.

Mme ANDREICU présente ensuite la modélisation du réseau ainsi que les principaux points de surcharge dans la commune. Elle souligne que les aménagements d'assainissement des lotissements au nord et nord-ouest de la commune devront se faire au moyen d'un réseau séparatif et non unitaire afin de contenir l'augmentation du débit.

M. Arnaud GLASSER entre en séance à 20 heures 30.

Mme LECLAIRE détaille les différences entre les pluies critiques (qui rincent les canalisations et emportent les eaux stagnantes polluées qui doivent impérativement être traitées) et les pluies décennales (pouvant être stockées dans des bassins de rétention). Afin de traiter les pluies critiques, il convient de renforcer le réseau à

certains endroits et de mettre en conformité des déversoirs d'orage. Pour les pluies décennales, il faudrait réaliser un bassin d'orage au sud de la commune.

M. MITTELHAEUSER propose de dévier les effluents venant de Hochstett et Wahlenheim via le Rissbach en passant sous la voie ferrée afin de désengorger le réseau au centre du village. Mme LECLAIRE invoque la faible importance de ces effluents ainsi que les difficultés d'envisager des travaux à proximité du réseau ferré. D'autre part, M. MITTELHAEUSER souligne les difficultés particulières des habitants des quartiers Est lors des pluies importantes. Le Maire propose de réaliser une inspection par caméra du réseau de la route de Brumath.

Le Maire souhaite savoir quels sont les travaux à réaliser par ordre de priorité. Mme LECLAIRE précise que des travaux doivent être entrepris en premier lieu sur le secteur aval, c'est-à-dire à l'arrière de la gare. C'est à cet endroit également qu'un bassin pourrait être créé. Un chiffrage plus précis sera réalisé par le bureau BEREST.

Le Maire remercie Mmes LECLAIRE et ANDREICU pour leur intervention.

4. Compte-rendu de la Commission Travaux du 25 juin 2013

Rapporteur : M. Alain BIETH

M. BIETH présente au Conseil Municipal les propositions formulées lors de la commission Travaux du 25 juin 2013.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'aire de jeu pour enfants du stade, la commission suggère l'installation des équipements suivants : une balançoire, un toboggan, un dôme – toile d'araignée et deux bancs. Il est proposé de confier les travaux à la société HUSSON. La commune réalisera des plantations en régie.

D'autre part, des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque seront réalisés durant l'été par la société PAILLE.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

M. BIETH rappelle aux élus le projet d'aménagement de l'aire de jeu pour enfants. La commission Travaux réunie le 25 juin propose la réalisation des équipements suivants : une balançoire, un toboggan, un dôme-toile d'araignée et deux bancs ainsi que l'aménagement d'un terrain de pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les propositions de la commission Travaux réunie le 25 juin 2013 comprenant la réalisation des installations suivantes : une balançoire, un toboggan, un dôme-toile d'araignée et deux bancs, ainsi que l'aménagement d'un terrain de pétanque,
- **AUTORISE** le Maire à négocier avec la société HUSSON de Lapoutroie le coût des équipements dans la limite des 26.974 € HT inscrits au budget principal 2013,

- **AUTORISE** le Maire à négocier avec la société PAILLE et fils de Wittersheim le coût de l'aménagement d'un terrain de pétanque dans la limite de 1.350 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis et documents nécessaires,
- **DECIDE** d'affecter les dépenses aux articles 2135 (équipement aire de jeu) et 2128 (terrain de pétanque) du budget principal 2013.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Travaux de protection contre les coulées de boue

Rapporteur : M. MITTELHAEUSER Gérard

M. MITTELHAUSER fait le point sur les travaux exécutés par la société COLAS EST dans le cadre des opérations de lutte contre les coulées de boue. Il détaille les interventions restant à réaliser. Certains travaux supplémentaires devront également être envisagés. M. KUHN souligne la qualité des prestations livrées dans la rue des Vosges en direction de Minversheim.

Après en avoir discuté, le Maire propose la résolution ci-après :

M. MITTELHAEUSER présente les travaux supplémentaires à faire réaliser par la société COLAS dans le cadre des travaux de protection du village contre les coulées de boue, en complément des travaux inclus dans le marché liant la commune à la société COLAS.

Pour le bassin versant Nord-Ouest en direction de Minversheim, il s'agit de travaux de pose d'enrobé sur chaussée et de remblai ainsi que de la pose de 40 mètres de canalisation.

Les travaux supplémentaires du bassin versant Nord en direction de Gebolsheim englobent la réalisation de deux fossés d'une longueur totale de 72 mètres et de 15 mètres de canalisation.

Enfin, deux grilles et deux regards supplémentaires seront implantés au lieu-dit Kiesgrube dans le bassin versant Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les travaux supplémentaires concernant la protection du village contre les coulées de boue,
- ◆ **CHARGE** la société COLAS EST d'Erstein de la réalisation de ces travaux pour un montant total maximum de 7.290 € HT,
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer les devis et documents nécessaires à la réalisation des travaux supplémentaires de protection contre les coulées de boue.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Renégociation des conditions financières des prêts de la commune

Rapporteur : M. Le Maire

Le Maire rappelle qu'il a été chargé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2013 de renégocier les taux des deux prêts souscrits par la Commune en 2007 auprès de l'agence du Crédit Mutuel de Mommenheim. Les deux emprunts, dont le taux fixe annuel est de 4,20%, sont :

- *un prêt de 300.000 € pour les travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle*
- *un prêt de 100.000 € pour les travaux d'assainissement de la rue du Général de Gaulle*

Il indique aux élus avoir réceptionné une offre de taux à 3,96% pour les deux prêts. Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire indique avoir reçu une offre de l'Agence du Crédit Mutuel de Mommenheim suite à sa demande de renégociation du taux des deux emprunts contractés par la Commune auprès de cet établissement bancaire. Un taux fixe annuel de 3,96% est proposé à compter du 1^{er} avril 2013, au lieu du taux actuel de 4,20%. La renégociation n'entraîne pas l'application de frais, ni de pénalités.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2013,
VU les propositions d'avenants aux contrats de prêts proposés par l'Agence du Crédit Mutuel de Mommenheim en date du 22 juin 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les propositions d'avenants des contrats de crédit de l'Agence du Crédit Mutuel de Mommenheim à un nouveau taux annuel fixe de 3,96%,
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants aux contrats de crédits communaux actuellement en cours.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme régissant les autorisations données au titre du droit des sols notamment au niveau de :

- *la définition des zones IAU,*
- *la réglementation des constructions à toits plats,*
- *la réglementation des clôtures,*
- *la réglementation de l'installation de panneaux photovoltaïques,*
- *la fixation de modalités pour les permis de démolir.*

Sur demande de la Préfecture et après avis du SDAUH, le Maire propose de procéder à une modification du PLU. Cette formule est en effet plus souple et mieux adaptée aux besoins de la commune que la révision prescrite par la délibération prise le 14 mai 2013.

Après en avoir discuté, le Maire propose la résolution ci-après :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

VU l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 et son décret d'application n°2011-2054 du 29 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prise en compte dans le droit de l'urbanisme,

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU le décret n°2012-1530 du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments,

VU le décret n°2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2011,

CONSIDERANT qu'il convient de lancer une procédure de modification du PLU afin de redéfinir les zones IAU ainsi que la réglementation applicable aux bâtiments à toits plats, aux clôtures et aux panneaux photovoltaïques et également de fixer des modalités pour les permis de démolir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prescrire la modification du PLU notamment sur les points suivants :
 - La définition des zones IAU,
 - La réglementation des constructions à toits plats,
 - La réglementation des clôtures,
 - La réglementation de l'installation de panneaux photovoltaïques,
 - La fixation de modalités pour les permis de démolir.

- **DECIDE** de transmettre le projet modifié pour notification aux personnes publiques énoncées à l'article L121.4 du Code de l'Urbanisme avant l'enquête publique,
- **AUTORISE** le Maire à engager les procédures en vue de l'organisation de l'enquête publique relative à la modification du PLU,
- **DECIDE** de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la modification du PLU.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DIVERS

- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal des discussions en cours avec l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord dans le cadre du programme gratuit d'isolation des combles de la Mairie.
- ✓ Le Maire rappelle la réunion de présentation de l'étude urbaine réalisée par le SDAUH pour le réaménagement du cœur de village qui aura lieu jeudi le 11 juillet de 19 à 21 heures en mairie de Mommenheim.
- ✓ Le Maire informe que la réglementation en vigueur n'a pas permis la mise en place d'une structure privée afin de pallier la fermeture de l'accueil de loisirs sur Mommenheim le mercredi. Néanmoins, les enfants concernés pourront être accueillis par des assistantes maternelles. Il charge Mme MUNCHENBACH-KELLER ainsi que MM. GLASSER, MULLER et GWISS d'étudier un projet permettant de recréer une structure.
- ✓ M. KUHN rappelle le passage récent de membres du jury départemental de fleurissement ainsi que leur enthousiasme pour les réalisations communales.
- ✓ Mme HEITZ informe du mauvais état du tunnel piéton passant sous la voie ferrée.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Le Maire clôt la séance à 22h40.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF